



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



MONITORAT SPORTIF DE NATATION

SESSIONS 2021 / 2022





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



Le métier :

Le **Moniteur sportif de natation** est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Il met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération.

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "**moniteur sportif de natation**" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

Le diplôme mène à la profession d'entraîneur sportif de natation jusqu'au niveau régional.

Il permet :

- D'enseigner à des pratiquants de tous niveaux,
- D'entraîner des nageurs en compétition de niveau régional

Le diplôme :

Le titulaire du diplôme du **MSN** peut exercer dans le cadre d'associations sportives affiliées à la **FFN**, au titre d'entraîneur.

Il intervient auprès de tous les publics et plus particulièrement les compétiteurs de niveau régional.

Son champ de compétences peut s'étendre au fonctionnement de l'association qui l'emploie, dans le cadre et les objectifs fixés par les instances dirigeantes de cette association.

Il reçoit une délégation de responsabilité de la part des dirigeants.

Il est apte à agir en autonomie, mais doit rendre compte régulièrement des actions entreprises.

La formation est de niveau IV (bac) et s'effectue en un an.

La formation est habilitée par la **FFN**.

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le Monitorat Sportif de Natation est reconnu comme **Titre à Finalité Professionnelle (TFP)** par le Ministère de tutelle et par France Compétences.

Le titulaire de la certification Moniteur sportif de natation exerce ses activités d'encadrement dans le cadre réglementaire défini par le Code du sport :

- **Cadre réglementaire de l'encadrement contre rémunération d'une activité sportive : Articles L. 212-1 et suivants, Articles R. 212-1 et suivants, Article A. 212-1**
- **Cadre réglementaire des activités aquatiques et de la natation**

La filière aquatique présente une spécificité réglementaire quant à la surveillance du lieu de pratique. **Le titulaire de la certification de Moniteur sportif de natation ne possède pas le titre de maître-nageur sauveteur.** Aussi, s'il assure la sécurité des pratiquants dans le cadre des séances qu'il encadre, le titulaire de





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



cette seule certification n'est pas autorisée à assurer la surveillance des lieux de pratique, telle qu'imposée par la réglementation en vigueur.

Son champ de compétences :

Le titulaire du **Monitorat Sportif de Natation** réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.

- Il accueille, encadre, initie, entraîne, en responsabilité au sein des clubs affiliés à la Fédération française de natation.
- Il accompagne en responsabilité, un groupe de sportifs lors de compétitions ou de stages.
- Il exerce ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération.

Les contenus :

Le Monitorat Sportif de Natation est constitué de 5 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC1** - Être Capable d'encadrer un groupe en sécurité
- **UC2** - Être capable de conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
- **UC3** - Être capable de s'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
- **UC4** - Être capable de s'impliquer dans la formation des cadres au sein du club
- **UC5** - Être capable d'entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

L'ERFAN, organise sa formation sur l'acquisition de compétences par la transversalité des UC.

La fiche diplôme RNCP est téléchargeable sur le site de France Compétence :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34061/>

Les certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications professionnelles permettent la validation de compétences et de connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles (Art. L 6113-1 du code du travail).

Les modalités de certifications :

Tout au long de la certification, des épreuves permettent de valider les UC.

Chaque épreuve est organisée en session « initiale » et session de « rattrapage ».

Certification de l'UC 1 : (en club)

- Epreuve 1 : Réalisation d'un test de sécurité et de secours sur une distance de 50 mètres
- Epreuve 2 : Réalisation du test de l'ENF3 Pass'Compétition
- Epreuve 3 : Réalisation d'un entretien sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle et de prévention dans les cas de maltraitance physique et/ou morale





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



- Epreuve 4 : Réalisation d'un rapport de stage portant sur l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineurs

Certification de l'UC 2 : (en club)

- Séance pédagogique suivi d'un entretien
 - Tirage au sort d'un groupe ENF et remise du projet pédagogique de ce groupe
 - Préparation d'une séance pour le groupe tiré au sort
 - Conduite de la séance suivie d'un entretien avec le jury

Certification de l'UC 3 : (en club)

- Epreuve 1 : Création d'un support de communication présentant le fonctionnement et les activités du club
- Epreuve 2 : Entretien ayant comme base le support de communication
- Epreuve 3 : Mise en pratique d'une gestion technique

Certification de l'UC 3 : (en centre)

- Epreuve 4 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivi d'un entretien

Certification de l'UC 4 : (en centre)

- Entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'un club.

Certification de l'UC 5 : (en club)

- Epreuve 1 : Mise à disposition du plan d'entraînement
- Epreuve 2 : Rédaction d'une fiche séance
- Epreuve 3 : Conduite d'une séance suivie d'un entretien avec le jury

Les conditions d'accès au Monitorat Sportif de Natation :

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation relatives à la formation Monitorat Sportif de Natation

- Être âgé de **17 ans** minimum. Toutefois la délivrance du diplôme ne pourra se faire qu'à 18 ans.
- Être licencié à la Fédération Française de Natation
- Être titulaire du **PSE1** (Premiers Secours en Equipe niveau 1) à jour de sa formation continue
- Présenter un extrait de casier judiciaire vierge (Bulletin n°3) datant de moins de 3 mois.

Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Avoir réalisé une performance attestée par la FFN selon les règles FINA lors d'une compétition officielle, permettant de justifier une pratique de niveau régional dans la discipline choisie : grille de référence

Ou

- Être titulaire du Brevet Fédéral 1er degré de la FFN à jour de sa formation continue

Ou

- Justifier de deux années de licence issues d'une pratique compétitive quelle que soit la discipline au sein de la FFN.





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



Satisfaire à nos tests de sélection :

- Un entretien permettant d'évaluer la capacité du candidat à soutenir l'ensemble de la formation.
- Être titulaire du **BNSSA**
- **Pré requis technique : dans le cadre des séquences de formation en distanciel, il est nécessaire que les stagiaires aient à leur disposition un ordinateur fixe ou portable avec webcam et microphone**

Conditions d'accès spécifiques aux personnes en situation de handicap :

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Des démarches particulières sont à réaliser :

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
- Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Auvergne-Rhône-Alpes - 245 avenue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03 – Tél 04 78 60 40 40 (Contacter l'ERFAN)
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) **Liste des médecins experts disponible sur le site.**
- Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.

Le choix de la structure de stage

Dès l'entrée en formation, la structure de formation sera déterminée.

Les règles de l'alternance de proximité :

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la FFN
- Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.
- **Les structures doivent disposer d'un groupe de nageurs de niveau régional pour répondre aux critères de certification de l'UC5**

Attention : Le stagiaire devra disposer dans sa structure d'un maître d'apprentissage de niveau au moins équivalent au Monitorat Sportif de Natation.

Attention : Le stagiaire devra veiller dans son organisation au sein de la structure à tenir compte des périodes de stages obligatoires et de certifications.

Modalités pédagogiques

- Nombre d'heures en centre : 300 H
- Nombre d'heures en structure : 270 H





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



Répartition des heures par UC :

- | | | |
|--|---|---------------------------------|
| • UC 1 : 32 heures en centre = 11.0 % | / | 30 heures en structure = 11.1 % |
| • UC 2 : 70 heures 30 en centre = 23.5 % | / | 90 heures en structure = 33.3 % |
| • UC 3 : 65 heures 30 en centre = 22 % | / | 40 heures en structure = 14.8 % |
| • UC 4 : 31 heures en centre = 10.5 % | / | 20 heures en structure = 7.4 % |
| • UC 5 : 100 heures 30 en centre = 33 % | / | 90 heures en structure = 33.3 % |

Les formateurs sont reconnus pour leurs qualités et expériences professionnelles. Ils maintiennent leurs connaissances en continu dans leur domaine d'activité.

Nos démarches de formation sont personnalisées et s'intègrent à l'intérieur d'une action globale qui déploie les compétences acquises dans le travail quotidien.

L'équipe pédagogique de l'ERFAN a défini la pédagogie comme la mise en œuvre d'une stratégie pour réussir les transferts de compétences inscrits au programme de formation. Nous envisageons notre approche afin de faciliter les transferts de compétence et l'appropriation des matières enseignées par le stagiaire, dans l'optique de l'autonomisation des stagiaires qui devront être capable de mettre leurs nouveaux savoirs en pratique.

L'équipe pédagogique de l'ERFAN mène une réflexion préalable avant chaque formation pour prendre en compte les attentes des stagiaires et des structures partenaires. Chaque session de formation s'adapte au profil de la classe représentée par les stagiaires.

Individualisation des parcours : à la suite du positionnement, vous avez la possibilité de bénéficier de dispenses, d'allègement ou de cours de soutien. Le cas échéant, un planning de formation individualisé sera établi.

Les séquences de formation sont les combinaisons de séquences pédagogiques s'appuyant sur le cours magistral, la démonstration, la maïeutique, la découverte, l'accompagnement individualisé, l'évaluation des connaissances.

Les cours sont proposés selon les séquences en présentiel ou en distanciel.

DATES ET LOCALISATION :

Dates de formation : 2 octobre 2021 au 30 juin 2022

Dates limite de dépôt de dossier d'inscription : 15 juillet 2021

Date des tests de sélection : 2 octobre 2021

Volume horaire global : 570 heures de formation comprenant :

- Heures en centre de formation : 300 heures





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 Avenue des Frères Montgolfier, 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

https://erfan_grenoble.fr



- Heures en entreprises (clubs FFN) : 270 heures

Lieux des cours théoriques (d'autres lieux peuvent être investis en fonction du calendrier et de la disponibilité des salles) :

- Ligue AURA de natation – 20 avenue des Frères Lumières – 69680 CHASSIEU

LES MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de la formation **Monitorat Sportif de Natation** est de **2895 €** pour une formation complète de 300 heures en centre.

Un devis personnel est établi sur demande.

Plusieurs dispositifs peuvent vous permettre de bénéficier d'une prise en charge.

- **Contrat de professionnalisation** : Le stagiaire est embauché en CDD par la structure à temps partiel ou complet. Il est rémunéré. Contact : **AFDAS**
- **CUI ou CAE** : Le stagiaire est embauché en CDD par la structure à temps partiel ou complet. La rémunération est en fonction de l'âge. Contact : **Pôle Emploi / Mission Locale de votre secteur + AFDAS**
- **Congé Individuel à la Formation** : Le salarié a cumulé des droits à la formation continue. Il bénéficie du maintien d'une partie de son salaire. Contact : **Transition Pro ARA**
- Formation éligible au **CPF**

Pour les candidats en financement personnel, possibilités d'échelonnement du coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût).

Les frais de dossier : 50 €



Calendrier prévisionnel (Non contractuel)

OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN					
	M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN		M	SN
1			1			1			1	FERIE	1			1			1			1			1						
2			2			2			2			2			2			2	CERT.		2			2					
3			3			3			3			3			3			3			3			3					
4			4			4	V		4			4			4			4			4			4					
5			5			5	V		5			5	V		5			5			5			5					
6			6			6			6			6	V	Bilan I.	6			6			6			6					
7			7			7			7			7			7			7			7			7					
8			8			8			8	V		8			8			8			8			8					
9			9			9			9			9			9			9			9			9					
10			10			10			10			10			10	V		10			10			10					
11			11			11			11			11			11			11			11			11					
12			12			12			12			12			12			12			12			12					
13			13			13			13			13			13	V		13			13			13					
14			14			14			14			14			14			14			14			14					
15			15			15			15			15			15			15			15			15					
16			16			16			16			16			16			16			16			16					
17			17			17			17			17			17			17			17			17					
18			18			18			18			18			18			18			18			18					
19			19			19	V		19			19			19			19			19			19					
20			20			20			20			20			20	V		20			20			20					
21			21			21			21			21			21			21			21			21					
22			22			22			22	V		22			22			22			22			22					
23			23			23			23			23			23			23			23			23					
24			24			24			24			24			24			24			24			24					
25			25			25			25	Noel		25			25			25			25			25					
26			26			26			26			26			26			26			26			26					
27			27			27			27			27	V		27			27			27			27					
28			28			28			28			28			28			28			28			28					
29			29			29			29			29			29			29			29			29					
30			30			30			30	V		30			30			30			30			30					
31			31			31			31			31			31			31			31			31					

- UC1
- UC2
- UC3A
- UC3B
- UC4
- UC5

Référentiel de certification

UC1 : Encadrer un groupe en sécurité	UC2 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives	UC3 : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial	UC4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure	UC5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive
<p>A1. Intervention en cas d'incident ou d'accident A1C1. Réaliser un sauvetage afin de prendre en charge une victime de noyade en la ramenant au bord et en la sortant de l'eau. A1C2. Exécuter en respectant les référentiels de secourisme les gestes de premiers secours afin d'intervenir sur une victime A1C3. Intégrer à l'aide des différents moyens d'alerte mis à disposition le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours. A1C4. Réaliser, en respectant les critères de réussite, le test correspondant au premier niveau des apprentissages sportifs afin de justifier d'une maîtrise d'une technique nécessaire à la conduite des activités.</p>	<p>A1. Conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance A1C1. Concevoir un projet pédagogique, un cycle en prenant en compte les orientations ministérielles et les directives fédérales, le projet éducatif de la structure, les moyens et les ressources mis à disposition, afin de satisfaire aux attentes et besoins des pratiquants. A1C2. Concevoir une séance afin d'organiser les situations permettant d'atteindre les objectifs fixés en prenant en compte le projet pédagogique de l'Ecole de Natation, les caractéristiques des pratiquants et les moyens mis à disposition.</p>	<p>A1. Accueil d'un public diversifié dans le cadre d'une structure A1C1. Communiquer un message, en prenant en compte la personne dans sa globalité afin de pouvoir répondre à différents publics ; A1C2. Expliquer à l'aide d'un support écrit ou des NTIC, le fonctionnement et les activités de la structure afin de renseigner les différents publics. A1C3. Orienter le public afin de faciliter son intégration au sein de la structure en respectant les spécificités et les caractéristiques de chaque public. A1C4. Comprendre grâce à son implication au sein de la structure le rôle des différents acteurs afin de pouvoir positionner chacun d'entre eux dans un organigramme.</p>	<p>A1. Organisation de l'accueil du stagiaire A1C1. Organiser l'accueil d'un stagiaire en lui présentant la structure dans son environnement afin de lui permettre de s'y intégrer. A1C2. Expliquer oralement et à l'aide de différents supports, l'organisation, le fonctionnement, les activités et rôles des différents acteurs de la structure afin de faciliter l'intégration du stagiaire au sein de celle-ci. A1C3. Intégrer un stagiaire au sein de la structure en valorisant son action afin de lui permettre de collaborer avec les différents acteurs.</p>	<p>A1. Conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance A1C1. Concevoir un plan d'entraînement, un cycle en prenant en compte le programme sportif fédéral de sa discipline, les caractéristiques des sportifs et les moyens mis à disposition afin de déterminer les objectifs sportifs à atteindre sur la saison sportive. A1C2. Concevoir une séance d'entraînement en prenant en compte le plan d'entraînement, les caractéristiques des sportifs et les moyens mis à disposition afin d'atteindre les objectifs fixés sur la saison sportive.</p>
<p>A2. Prévention des comportements à risque A2C1. Contrôler l'application du respect des règles de sécurité liées à la pratique en organisant des contrôles ponctuels afin d'éviter tous risques d'accidents. A2C2. Prévenir les cas de maltraitance physique ou morale en organisant des actions de prévention afin de préserver l'intégrité des pratiquants. A2C3. Agir en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants en alertant les autorités compétentes.</p>	<p>A2. Conduite en sécurité d'un projet pédagogique et d'une séance A2C1. Conduire une séance permettant de mobiliser les pratiquants et d'atteindre les objectifs fixés. A2C2. Encourager les expressions individuelles et collectives afin de rendre acteurs les pratiquants, de leur permettre de progresser en proposant des situations variées et adaptées. A2C3. Gérer les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics en permettant à chacun de s'exprimer et d'être entendu afin d'éviter tous conflits.</p>	<p>A2. Suivi de différents groupes au sein d'une structure A2C1. Gérer en utilisant les outils informatiques de la FFN, les données administratives et techniques des groupes dont l'entraîneur a la charge afin d'effectuer le suivi des pratiquants. A2C2. Enregistrer les résultats techniques et sportifs des groupes dont l'entraîneur a la charge, à l'aide des outils informatiques de la FFN en vue de les analyser et d'en tirer des enseignements.</p>	<p>A2. Transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives. A2C1. Transmettre la culture associative au stagiaire en partageant avec lui les valeurs de la structure afin de faciliter son intégration. A2C2 ; Promouvoir les principes d'éthique du sport et les valeurs de la République en valorisant la solidarité, le respect et la tolérance, l'engagement et la prise de responsabilité afin d'agir ensemble vers un but commun. A2C3. Transmettre des savoir-faire et des savoir-être en organisant l'activité en situation professionnelle afin de permettre au stagiaire d'acquérir des compétences. A2C4. Créer du lien social afin de réaliser des actions visant à satisfaire les besoins d'une association en rassemblant plusieurs personnes autour d'un but commun et en favorisant leur épanouissement.</p>	<p>A2. Conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance A2C1. Conduire en sécurité une séance d'entraînement en prenant en compte le plan d'entraînement afin d'atteindre les objectifs visés. A2C2. Encourager l'autonomie du sportif en le responsabilisant progressivement afin de lui permettre d'être acteur de son projet. A2C3. Prévenir le dopage et les conduites addictives en organisant des actions de prévention et d'information afin de préserver l'intégrité des sportifs.</p>
<p>A3. Préparation d'un déplacement ou d'un stage A3C1. Organiser l'accompagnement d'un groupe en déplacement ou en stage en se référant aux connaissances réglementaires liées à l'encadrement d'un groupe afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. A3C2. Réaliser les démarches administratives inhérentes à l'organisation d'un déplacement ou d'un stage en prenant les contacts nécessaires auprès des différentes autorités afin de répondre aux obligations réglementaires. A3C3. Effectuer les réservations des moyens matériels et humains pour assurer la gestion d'un déplacement ou d'un stage en utilisant les outils mis à sa disposition</p>	<p>A3. Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance A3C1. Evaluer en utilisant des outils d'évaluation adaptés, le projet pédagogique afin d'apprécier si les objectifs visés ont été atteints et de définir les perspectives. A3C2. Réaliser, à l'aide d'une analyse, un bilan de sa séance pédagogique afin de mesurer les écarts entre les objectifs visés et les résultats atteints. A3C3. Identifier, à partir de l'analyse de sa séance, les perspectives d'évolution permettant de conserver une cohérence dans sa progression pédagogique.</p>	<p>A3. Contribution à la gestion administrative d'une structure A3C1. Conseiller les dirigeants afin de leur apporter un soutien dans la gestion administrative de la structure en se référant aux connaissances liées à l'environnement de celle-ci et à la réglementation des activités aquatiques. A3C2. Gérer en utilisant les outils informatiques de la FFN, les licenciés de la structure afin d'apporter un soutien dans la gestion administrative des pratiquants. A3C3. Echanger les informations afin de contribuer à la gestion administrative et technique des licenciés en communiquant avec les différents acteurs au sein de la structure lors des réunions de travail.</p>	<p>A3. Tutorat A3C1. Guider le stagiaire en l'amenant à réaliser une analyse de sa propre expérience au sein de la structure afin de lui permettre de situer le rôle et la mission du tuteur dans le cadre de la formation fédérale et professionnelle. A3C2. Evaluer le parcours du stagiaire (sa progression, ses acquis, ses lacunes) en utilisant les outils de suivi et d'évaluation de la fédération afin de permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires. A3C3. Organiser la mise en situation pédagogique du stagiaire en participant à la définition des objectifs et des tâches qu'il doit vivre au sein de la structure afin de lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires.</p>	<p>A3. Evaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement A3C1. Analyser l'entraînement réalisé par les sportifs de sa discipline en utilisant les outils d'évaluation adaptés afin de quantifier la charge d'entraînement. A3C2. Evaluer les effets de l'entraînement en utilisant des outils d'évaluation adaptés afin d'apprécier la cohérence du plan d'entraînement et les effets positifs et négatifs de celui-ci. A3C3. Observer les réactions du sportif en utilisant un œil avisé capable de hiérarchiser les éléments à observer en relation avec la stratégie visée afin de pouvoir adapter le plan d'entraînement, la séance d'entraînement. A3C4. Analyser la performance en compétition à l'aide des outils d'évaluation et d'analyse de la performance afin d'examiner la cohérence du plan d'entraînement et l'éventuelle nécessité de l'adapter.</p>

Référentiel de certification

<p>A3. Préparation d'un déplacement ou d'un stage A3C1. Organiser l'accompagnement d'un groupe en déplacement ou en stage en se référant aux connaissances réglementaires liées à l'encadrement d'un groupe afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. A3C2. Réaliser les démarches administratives inhérentes à l'organisation d'un déplacement ou d'un stage en prenant les contacts nécessaires auprès des différentes autorités afin de répondre aux obligations réglementaires. A3C3. Effectuer les réservations des moyens matériels et humains pour assurer la gestion d'un déplacement ou d'un stage en utilisant les outils mis à sa disposition</p>	<p>A3. Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance A3C1. Evaluer en utilisant des outils d'évaluation adaptés, le projet pédagogique afin d'apprécier si les objectifs visés ont été atteints et de définir les perspectives. A3C2. Réaliser, à l'aide d'une analyse, un bilan de sa séance pédagogique afin de mesurer les écarts entre les objectifs visés et les résultats atteints. A3C3. Identifier, à partir de l'analyse de sa séance, les perspectives d'évolution permettant de conserver une cohérence dans sa progression pédagogique.</p>	<p>A3. Contribution à la gestion administrative d'une structure A3C1. Conseiller les dirigeants afin de leur apporter un soutien dans la gestion administrative de la structure en se référant aux connaissances liées à l'environnement de celle-ci et à la réglementation des activités aquatiques. A3C2. Gérer en utilisant les outils informatiques de la FFN, les licenciés de la structure afin d'apporter un soutien dans la gestion administrative des pratiquants. A3C3. Echanger les informations afin de contribuer à la gestion administrative et technique des licenciés en communiquant avec les différents acteurs au sein de la structure lors des réunions de travail.</p>	<p>A3. Tutorat A3C1. Guider le stagiaire en l'amenant à réaliser une analyse de sa propre expérience au sein de la structure afin de lui permettre de situer le rôle et la mission du tuteur dans le cadre de la formation fédérale et professionnelle. A3C2. Evaluer le parcours du stagiaire (sa progression, ses acquis, ses lacunes) en utilisant les outils de suivi et d'évaluation de la fédération afin de permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires. A3C3. Organiser la mise en situation pédagogique du stagiaire en participant à la définition des objectifs et des tâches qu'il doit vivre au sein de la structure afin de lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires.</p>	<p>A3. Evaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement A3C1. Analyser l'entraînement réalisé par les sportifs de sa discipline en utilisant les outils d'évaluation adaptés afin de quantifier la charge d'entraînement. A3C2. Evaluer les effets de l'entraînement en utilisant des outils d'évaluation adaptés afin d'apprécier la cohérence du plan d'entraînement et les effets positifs et négatifs de celui-ci. A3C3. Observer les réactions du sportif en utilisant un œil avisé capable de hiérarchiser les éléments à observer en relation avec la stratégie visée afin de pouvoir adapter le plan d'entraînement, la séance d'entraînement. A3C4. Analyser la performance en compétition à l'aide des outils d'évaluation et d'analyse de la performance afin d'examiner la cohérence du plan d'entraînement et l'éventuelle nécessité de l'adapter.</p>
<p>A4. Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage A4C1. Gérer la récupération des autorisations administratives nécessaires pour pouvoir intervenir en cas d'accident conformément à la réglementation en vigueur. A4C2. Appliquer les règles de sécurité et de fonctionnement du groupe pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en mettant en place des activités adaptées. A4C3. Gérer la dynamique de groupe en adaptant son action et son attitude afin de créer un esprit collectif</p>		<p>A4. Participation à la préparation et à l'organisation de manifestations A4C1. Aider en s'intégrant dans une équipe, les différents acteurs de la structure, afin d'apporter un soutien à la préparation et à l'organisation de manifestations. A4C2. Gérer l'organisation des tests de l'Ecole de Natation, en utilisant les outils informatiques de la FFN afin de répertorier l'ensemble des titulaires des tests. A4C3. Aider en participant à l'inventaire et la gestion du matériel, les différents acteurs de la structure afin d'apporter un soutien à la préparation et à l'organisation de manifestations.</p>		
<p>A5. Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage A5C1. Gérer la logistique et les besoins en matériel en anticipant les besoins éventuels afin de disposer des moyens nécessaires. A5C2. Planifier l'organisation du déplacement ou du stage en prenant en compte les moyens financiers définis dans le budget prévisionnel afin d'organiser les différentes activités. A5C3. Gérer les modifications éventuelles en effectuant les changements nécessaires afin d'ajuster si besoin l'organisation d'un déplacement ou d'un stage.</p>		<p>A5. Implication dans la promotion des activités d'une structure A5C1. Accompagner les dirigeants afin de leur apporter un soutien pour la promotion des activités de la structure en participant à la création du plan de communication. A5C2. Créer un support de communication afin de présenter le projet d'action mené au sein de la structure en se référant aux règles de la communication visuelle. A5C3. Accompagner les dirigeants afin de pouvoir développer les activités de la structure en participant à la prospection de partenaires. A5C4. Adapter sa communication à différents publics en maîtrisant les règles de communication orale afin de contribuer à la promotion et au développement des activités au sein de la structure.</p>		

Référentiel de certification

<p>A6. Réalisation d'un bilan d'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage A6C1. Réaliser un dossier relatif à l'accompagnement d'un groupe lors d'un déplacement ou d'un stage afin de communiquer sur le déroulement de l'action, son analyse et son évaluation à l'aide d'un support écrit. A6C2. Effectuer oralement le bilan d'un déplacement afin de rendre compte aux dirigeants du déroulement de l'action.</p>		<p>A6. Conception d'un projet d'action A6C1. Réaliser un support afin de présenter la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'action mené au sein de la structure en utilisant les NTIC. A6C2. Effectuer un diagnostic de la structure afin de réaliser un projet d'action prenant en compte le projet de celle-ci, et tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'action. A6C3. Déterminer les objectifs et les tâches permettant d'exécuter un projet d'action en prenant en compte le diagnostic réalisé. A6C4. Concevoir un budget prévisionnel afin de disposer d'un outil de pilotage financier en déterminant les charges et les produits liés au projet d'action. A6C5. Déterminer les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la réalisation d'un projet d'action en prenant en compte le diagnostic réalisé, les objectifs et actions définis.</p>		
		<p>A7. Conduire un projet d'action A7C1. Programmer les étapes de la réalisation d'un projet d'action en élaborant un tableau de bord afin de suivre l'avancement des différentes tâches. A7C2. Conduire un projet d'action permettant de répondre à un besoin identifié en coopérant avec les différents acteurs de la structure A7C3. Gérer les différentes étapes du projet d'action en effectuant un suivi régulier afin de pouvoir procéder aux régulations nécessaires.</p>		
		<p>A8. Evaluation d'un projet d'action A8C1. Evaluer un projet d'action afin d'effectuer un bilan et de définir d'éventuelles perspectives à l'aide d'indicateurs d'évaluation. A8C2. Produire un bilan mesurant les écarts entre les objectifs visés et les résultats atteints afin de rendre compte de son action A8C3. Identifier à partir du bilan réalisé des perspectives d'évolution afin d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau projet d'action.</p>		